N° 6 /juin 2021

Informations communales

Horaires et fermeture de l'administration communale

Du 19 au 23 juillet, ouvert le matin uniquement de 9h à 11h, ou sur rendez-vous
Du 26 juillet au 6 août, fermé
Du 9 au 13 août ouvert sur rendez-vous au 032 466 28 88
Ouverture normale dès le 16 août

Décès durant la fermeture de l'administration

En cas de décès uniquement, nous vous prions de contacter le numéro 079 318 83 29 où une permanence est assurée.

Inscription au chômage

Dès le 1er juillet 2021, à la suite d'une révision de la législation fédérale sur l'assurance chômage, les citoyens jurassiens devront s'inscrire au chômage non plus dans les communes, mais à l'ORP. Ils pourront s'inscrire soit en se présentant au guichet de Porrentruy ou prioritairement, via la plateforme d'accès aux services en ligne www.jura.ch inscription auprès d'un ORP. Toutes les informations nécessaires figureront sur la page Internet de l'ORP-Jura dès le 1er juillet. ORP Porrentruy : rue Auguste-Cuenin 15 à Porrentruy, téléphone 032 420 39 40 orp.porrentruy@jura.ch

Permis de construire

Le canton du Jura poursuit sa transition numérique avec JURAC, l'application électronique pour le dépôt et le traitement des demandes de permis de construire. La digitalisation doit permettre d'augmenter l'efficience et l'efficacité des processus, en améliorant les flux d'information entre les nombreux acteurs qui interviennent sur les demandes de permis de construire (requérants, architectes, communes, services cantonaux, Etablissement cantonal d'assurance, etc.). A titre d'exemple, un requérant ou son architecte recevra des notifications permettant de suivre le traitement du dossier ou demandant de fournir des compléments en cas besoin.
Après une première phase d'introduction auprès de sept communes durant le premier semestre 2021, l'application est ouverte à toutes les communes.
À partir du 1er juillet 2021, tous les dossiers de demande de permis de construire – petits et grands – sur le territoire communal doivent être déposés et traités avec l'application JURAC. Celle-ci est à disposition sous la rubrique Environnement / Constructions du guichet virtuel de l'État sous https://guichet.jura.ch . Toutes les informations nécessaires sont disponibles sous https://www.jura.ch/jurac .
Les dossiers déposés jusqu'au 30 juin 2021 ou en cours à cette date continuent d'être traités en dehors de JURAC.

Propriétaire de chien

Tout propriétaire d'un ou plusieurs chiens est tenu de s'annoncer à l'administration communale. Les départs et décès sont également à annoncer. Le Règlement concernant la garde et la taxe des chiens est à consulter sur le site Internet de la commune.

Suite au verso

Estimations des bâtiments

Pour rappel, chaque habitant ayant bénéficié d'un petit ou grand permis de construire est tenu d'annoncer la fin des travaux à l'administration communale afin que cette dernière procède à une nouvelle évaluation du bâtiment.

Taxe de consommation d'eau et épuration

Les factures de fin d'année sont souvent sources de soucis pour bon nombre de citoyens. A cet effet, le Conseil communal introduit dès cette année la facturation d'un acompte pour le 1er semestre, ceci sans procéder à un relevé intermédiaire des compteurs. Partant, vous recevrez prochainement une facture correspondant au 40% de votre consommation de l'année précédente et payable à 60 jours. Nous espérons que cette nouvelle procédure répondra aux attentes des citoyens.

Conseil communal et dicastères

À la suite des démissions de MM. Dominique Wahl et Anthony Biedermann, le Conseil communal a procédé à la nouvelle répartition des dicastères. Mme Angélique Kunz aura à sa charge le Service des travaux publics et le SIS Calabri, quant à M. Laurent Choulat il reprendra les services communaux (eau, eaux usées, déchets). Les autorités remercient MM. Wahl et Biedermann pour les années consacrées à la commune et souhaitent la bienvenue à Mme Kunz et M. Choulat.

Marché d'été

La Commission embellissement et le Conseil communal ont le plaisir de vous convier aux marchés d'été qui se dérouleront le samedi 10 juillet de 9h à 14h et le vendredi 13 août en soirée, sous le couvert des installations sportives.

Golf FonBreVil

A partir du 3 juillet et jusqu'en septembre, un mini-golf villageois réalisé par les enfants des écoles, sera praticable au sein de notre commune. Un tout-ménage sera diffusé avec toutes les informations.

Réouverture du sentier au Bouetchet

Depuis la fin du mois de mai, vous pouvez découvrir ou redécouvrir le sentier espiègle mis en place par le Groupe enfants dans la forêt du Bouetchet, ce dernier sera ouvert jusqu'à l'automne.

Course du Col de Montvoie

Sous réserve de modification en lien avec les directives cantonales liées au COVID, la course aura lieu le dimanche 15 août 2021. Inscription en ligne sur le site www.gsajoie.ch Participation gratuite pour les habitants de la commune de Fontenais. En plus des parcours route (7 km) et VTT (9,5 km), les organisateurs proposent un parcours course à pied de 7 km, empruntant chemins blancs et sentiers forestiers.

Les autorités et le personnel communal
vous souhaitent un bel été et de bonnes vacances

Fontenais, juin 2021